

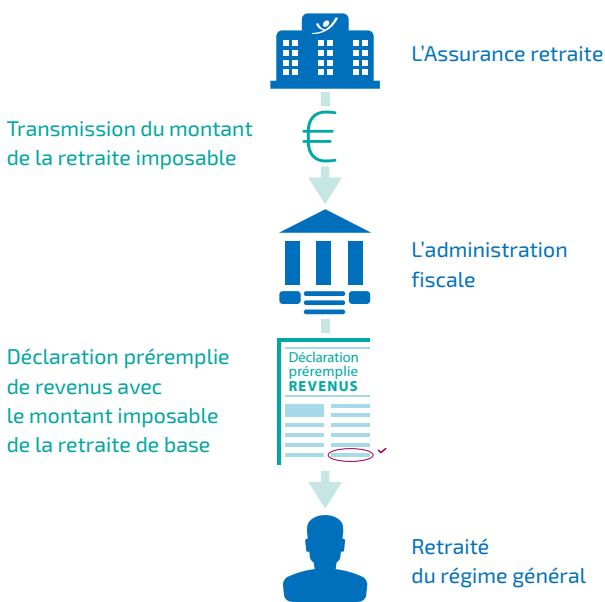
# Retraite et déclaration de revenus



**Vous devez effectuer tous les ans une déclaration de revenus qui doit intégrer le montant de votre retraite.**

Une démarche simplifiée :  
transmission automatique  
de votre montant imposable

Chaque année, pour simplifier vos démarches, nous transmettons directement à l'administration fiscale votre montant imposable au titre de la retraite du régime général. Ce montant est reporté sur votre déclaration de revenus préremplie.



À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, si vous êtes imposable, votre retraite sera soumise au prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu. L'administration fiscale nous communiquera directement le taux de prélèvement à appliquer lors du paiement de votre retraite.

Et si je souhaite retrouver ce montant, comment faire ?

### — MON ESPACE PERSONNEL —

Pour consulter votre montant imposable transmis à l'administration fiscale, rendez-vous sur

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

et utilisez notre service en ligne

**" Consulter le montant déclaré à l'administration fiscale "**, disponible dans votre espace personnel.



### Comment créer mon espace personnel ?

Connectez-vous sur [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr) et laissez-vous guider. Vous avez juste besoin de votre numéro de sécurité sociale et d'une adresse e-mail.

C'est facile, gratuit et sécurisé !

En créant votre espace personnel, vous pouvez aussi :

- télécharger une attestation de paiement ;
- retrouver les dates de vos prochains paiements ;
- recevoir des informations personnalisées.

Ce taux vous sera communiqué à l'issue de votre déclaration en ligne. Il figurera aussi sur votre avis d'impôt. Pour toute information, renseignez-vous auprès de l'administration fiscale sur [www.prelevementalsource.gouv.fr](http://www.prelevementalsource.gouv.fr).

## Votre calendrier des paiements 2018

Mensualité	Versement
Décembre 2017	09/01/2018
Janvier 2018	09/02/2018
Février 2018	09/03/2018
Mars 2018	09/04/2018
Avril 2018	09/05/2018
Mai 2018	08/06/2018
Juin 2018	09/07/2018
Juillet 2018	09/08/2018
Août 2018	10/09/2018
Septembre 2018	09/10/2018
Octobre 2018	09/11/2018
Novembre 2018	10/12/2018

### Calendrier pour les retraités de l'Assurance retraite Alsace-Moselle

Mensualité	Versement
Janvier 2018	02/01/2018
Février 2018	31/01/2018
Mars 2018	28/02/2018
Avril 2018	03/04/2018
Mai 2018	30/04/2018
Juin 2018	31/05/2018
Juillet 2018	02/07/2018
Août 2018	31/07/2018
Septembre 2018	31/08/2018
Octobre 2018	01/10/2018
Novembre 2018	31/10/2018
Décembre 2018	30/11/2018

Votre retraite est versée aux dates ci-dessus. Le délai effectif de virement sur votre compte dépend de votre établissement financier.